

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@ : mairie.lys@laposte

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 Avril 2022

Présents : Jacques CHASSOT le Maire, Laurence MARCHAND 1ere Adjointe, Marc SIMON 2^e Adjoint, Rémy AMBERT, Sylvie BARONI, Jérôme MARCHAND, Annie FONTAINE, Florian PRUDHOMME, Serge BENARD, Stéphane BARONI, les Conseillers.

Absent : Johan CLEMENT (Pouvoir à Laurence MARCHAND).

Le Maire ouvre la séance à : 10H40

Secrétaire de séance : Marc SIMON.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du Compte Administratif (CA) :

- Présentation Générale du Budget (vue d'ensemble) :

		DEPENSES €/	RECETTES €/
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 90351,57	G 115241,41
	Section d'investissement	B 20373,23	H 9085,63

Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	C 0,00 (si déficit)	I 17637,48 (si excédent)
	Section d'investissement	D 1767,63 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisation + reports)	A+B+C+D 112492,43	G+H+I+J 141964,52
---------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Reste à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 851,87	L 7828,90
	TOTAL des restes à réaliser en N+1	E+F 851,87	K+L 7828,90

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	A+C+E	90351,57	G+I+K	132878,89
	Section d'investissement	B+D+F	22992,73	H+J+L	16914,53
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	113344,30	G+H+I+J+K+L	149793,42

Soit un excédent : 36449,12€

- Le Maire se retire de la salle des délibérations, Annie FONTAINE, met ce Compte Administratif aux voix.
- ✓ **L'assemblée, après avoir délibéré, Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.**

2/ Vote du Budget Primitif (BP) :

- INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
-			Titre 1068		6078,20€
001	Cumul invt reporté :	3055,23€	001	Cumul invt reporté :	
Ch 040	Reprise subvention :	-	Ch 040	Amort 281532 :	
020	Dépenses imprévues :	-	10222	FCTVA :	1144,75€
Ch 16	1641 Emprunts :	9299,27€	Ch 16	1641 Emprunts :	
	165 Cautions	395,00€		165 Cautions :	395,00€
Sous Total :		22749,50€	Sous Total :		7617,95€
	RAR	PN		RAR	PN
Op 164	allées cimetièrè :	5000,00€	Clocher DRAC :	2259,68€	
Op 165	site WEB :	900,00€	DCE :	3816,00€	
Op 166	contreforts èglise :	25000,00€	CCTBC :	753,22€	
Op 163	petits matériels :	851,87 €	CAMOSINE :	1000,00€	
	= 851,87€ = 30900,00€		Contreforts DETR :	6058,95€	
			CCTBC :	2500,00€	
			DCE 2020 :	3816,00€	
			Cimetièrè DCE 2021 :	3816,00€	
			=7828,90€ =16190,95€		
Sous Total :		31751,87€	Sous Total :		24019,85€
---			Ch 021	Virt de la SF :	22863,57€
TOTAL DEPENSES :		54501,37€	TOTAL RECETTES :		54501,37€

RAR= Reste à Réaliser

PN= Projets Nouveaux

- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Ch 011 Caractère général :	37731,62€	Ch 70 Ventes de produit :	2052,00€
Ch 012 Personnel :	28000,00€	Ch 013 Atténuation des charges :	0,00€
Ch 014 Atténuation de produits :	13862,00€	Ch 73 Impôts et taxes :	52748,00€
Ch 65 Autres charges :	29030,93€	Ch 74 Dotations :	30339,00€
Ch 66 Ch financières :	1140,00€	Ch 75 Locations :	8040,00€
Ch 67 Ch exceptionnelles :	0,00€	Ch 77 Pdts exceptionnels :	3000,00€
Sous Total :	109764,55€	Sous Total :	96179,00€
Ch 022 Dépenses imprévues :	0,00€	002 Cumul fonct excdt :	36449,12€
Ch 042 Dotation amort :	0.00€	Ch 777 Quote part subv :	0,00€
023 Virt à la SI :	22863,57€		
Sous Total :	22863,57€	Sous Total :	36449,12€
TOTAL DEPENSES :	132628,12€	TOTAL RECETTES :	132628,12€

- Le Budget Primitif 2022 est équilibré.
- Ce Budget Primitif 2022 inclus en Investissement :
 - ✓ Les contreforts de l'église,
 - ✓ La réfection des allées du cimetière,
 - ✓ Le site WEB,
 - ✓ L'achat de petits matériels pour l'agent communal.
- **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif (BP) 2022.**

3/ Vote des taxes directes locales 2022 :

- Taxes:
 - Taxes foncières sur les propriétés bâties.
 - Taxes foncières sur les propriétés non bâties.
- **Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes sur l'année 2022.**

FIN

<p>Ce Compte Rendu est considéré comme définitivement accepté à défaut d'observations écrites 72 Heures après diffusion.</p>
